

Conseil Municipal
du 10 juillet 2017 – 20 heures

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLEN AZ, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN.

Absents excusés

Mesdames Dominique BARBOT, Sophie CAILLARD, Géraldine GERIN, Messieurs Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Michel SAUTEREAU, Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoirs

Pouvoir de Monsieur Bruno CAVOY à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLEN AZ.

Pouvoir de Monsieur Michel SAUTEREAU à Monsieur Thierry ARLETTAZ.

Pouvoir de Monsieur David SUPPLICIAU à Madame Alison PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Corinne SERRE

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire informe l'Assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal et des remerciements adressés à la Municipalité par la Prévention Routière pour le versement d'une subvention de 100 €.

1- DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire rappelle que suite à la refonte des grades opérée par la réforme des « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) intervenue au 1^{er} janvier 2017, la collectivité doit fixer le taux ou ratio promus/promouvables, c'est-à-dire le pourcentage des agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade, qui pourraient être inscrits sur le tableau d'avancement annuel. Par délibération du 26 novembre 2007, le Conseil Municipal avait défini un taux de promotion de 100%. La commission du Personnel, réunie le 18 mai dernier, propose au Conseil Municipal de maintenir ce taux de promotion pour les agents, toutes catégories confondues. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion de chaque grade, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la façon suivante :

CATEGORIE A		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
Toutes les filières	Tous les grades	100 %

CATEGORIE B		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
Toutes les filières	Tous les grades	100 %

CATEGORIE C		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
Toutes les filières	Tous les grades	100 %

2- DEROGATION EXCEPTIONNELLE AUX REGLES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS POUR DES « SEJOURS COURTS » EN ALSH

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour les enfants de 3 à 11 ans, est organisé à Neuvy du 10 juillet au 4 août 2017. Sur proposition de la Directrice de la structure et des animateurs, il est envisagé d'organiser trois séjours courts, consistant en trois nuitées espacées de plusieurs jours, sur le site de l'Accueil. Or, pour permettre un tel encadrement, rendu nécessaire par la surveillance des enfants pendant la nuit, il convient de déroger, de manière tout à fait exceptionnelle, aux règles d'organisation du temps de travail des animateurs. Ainsi, en tenant compte des périodes d'inaction durant les nuits et suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 juillet 2017, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer une équivalence de 5 heures par agent pour chaque nuitée définie de 21 heures à 7 heures du matin.

3- RENOUELEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Madame le Maire rappelle que par délibération du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur du recrutement d'un agent en contrat aidé pour faire face à la nouvelle organisation des activités périscolaires. La commission du personnel réunie le 22 juin dernier, propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de Pôle Emploi le renouvellement de ce contrat aidé d'une durée de 12 mois à compter du 30 août 2017, pour la rentrée 2017-2018, à 20h/semaine rémunérées au SMIC, pour les activités périscolaires, d'animation, pour répondre aux besoins des services en termes de ménage, de surveillance à la cantine et pour des remplacements. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de Pôle Emploi le renouvellement de ce contrat aidé.

4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur Laurent GUILLEMIN rejoint la séance.

Le contrat d'un agent recruté en Emploi d'Avenir pour assurer l'entretien des locaux arrive à son terme le 17 août 2017. Cet agent n'est plus éligible aux Emplois d'Avenir. Considérant les besoins du service et les qualités de travail de l'agent, après avoir pris l'attache des services de la Mission Locale, de CAP EMPLOI et du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et sur avis de la Commission du Personnel réunie le 5 juillet 2017, de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 20h/semaine, rémunérées au SMIC, permettant ainsi le recrutement de cet agent en contrat dérogatoire d'une durée de 12 mois, en application de l'article 38 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

5- RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée d'un agent recruté pour les Temps d'Activités Périscolaires arrive à son terme le 31 août 2017. Eu égard aux précédents contrats de travail de l'agent et à l'incertitude sur la reconduction des TAP à la rentrée 2018/2019, il est possible de faire appel à cet agent dans le cadre d'un recrutement en CDD pour accroissement d'activité. Sur avis de la Commission du Personnel réunie le 5 juillet 2017, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de prévoir le recours à ce type de contrat pour chaque service, en cas de besoin.

6- DEMANDE DE SUBVENTION- RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DE LA VRILLE

Madame Sophie CAILLARD rejoint la séance.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 mai dernier, la commune a adhéré au contrat territorial Vrille-Nohain- Mazou porté par le Pays Bourgogne Nivernaise. Un programme d'actions a été défini sur 5 ans pour l'ensemble des communes adhérents. La restauration de la ripisylve de la Vrille à Neuvy, a été identifiée comme une action prioritaire pour l'année 2017. Des demandes de subventions sont envisageables auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (60%) et au titre du TEPCV, porté par la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à demander un financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour les travaux de restauration de la ripisylve sur sa commune et d'adopter le plan de financement suivant :

	Taux de financement	Montant H.T
Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	60 %	9 900,00 €
Subvention au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)	20%	3 300,00 €
Autofinancement	20 %	3 300,00 €
Coût total	100 %	16 500,00 €

7- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Le délégataire du service public d'assainissement produit chaque année à la commune un rapport comportant notamment les comptes et retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est transmis aux membres du Conseil Municipal pour examen. Madame Alison PETIT fait remarquer qu'en début d'une baisse du nombre d'abonnés, l'assiette de la redevance d'assainissement a augmenté. Madame le Maire sollicitera des précisions sur ce point auprès des services du délégataire. Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire du service d'assainissement collectif pour 2016, à l'unanimité mais sous réserve d'obtenir les explications sur la hausse de l'assiette de la redevance.

8- RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Madame le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016, notamment destiné à l'information des usagers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

9- AJUSTEMENTS DE CREDITS – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe l'assemblée du suivi des dossiers nécessitant des ajustements de crédits. Ainsi, la commission des marchés publics, réunie le 5 juillet 2017, a procédé à l'examen des offres déposées dans le cadre de la consultation des travaux d'assainissement et de création d'un réseau d'eaux pluviales aux Gazates. La commission a retenu l'offre d'un candidat. Il convient de prendre en compte budgétairement le résultat de la consultation des travaux de création d'un réseau d'assainissement et d'un réseau d'eaux pluviales au hameau des Gazates.

Par ailleurs, les premiers résultats du diagnostic d'Assainissement collectif ont permis d'établir que l'assainissement de l'école primaire doit être mis en conformité.

De même, des travaux de réfection du parking de l'école primaire sont envisagés dans le cadre des travaux de voirie.

Enfin, il apparaît opportun de créer un programme d'investissement dédié aux travaux de restauration de la ripisylve de la Vrille, prévus initialement en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les ajustements de crédits suivants :

Budget ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
622/011 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 4 230 €			
023 – Virement à la section d'investissement	+ 4 230 €			
021 - Virement de la section d'exploitation				+ 4 231 €
2315/34 – Installations, matériel et outillage techniques/ Assainissement des Gazates			+ 1 000 €	
2315/36 – Installations, matériel et outillage techniques/ Mises en conformité du réseau d'Assainissement			+ 3 231 €	

Budget COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
615231 – Entretien et réparations de voirie	- 19 800 €			
023 – Virement à la section d'investissement	+ 19 800 €			
021 - Virement de la section d'exploitation				+ 19 800 €
2315/317 – Installations, matériel et outillage techniques/ Restauration ripisylve de la Vrille			+ 19 800 €	
2315/312- Installations, matériel et outillage techniques/ Voirie 2017			-7 994 €	
2315/314 – Installations, matériel et outillage techniques/ Réseau pluvial des Gazates			+ 3 000 €	
2315/303 – Installations, matériel et outillage techniques/ Voirie de sécurité des écoles			+ 4 994 €	

10- MUTUELLE COMMUNALE

Madame Dominique BARBOT rejoint la séance.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que la municipalité a la possibilité de conventionner avec une mutuelle pour que toutes les personnes, ainsi que leurs ayants droits, pouvant justifier d'une attache avec la commune par le lieu de résidence principal, par le lieu de travail, par la fiscalité, puissent bénéficier si elles le souhaitent, de contrats de complémentaire santé négociés à prix réduits dans le cadre d'un appel d'offres, quelque soient leur âge, leur état de santé ou leur niveau de revenu. Ce dispositif de prix négociés au niveau communal, entrepris initialement par la ville de Decize, a pour objectif de permettre à tous d'avoir accès à une mutuelle. Le rôle de la commune est de communiquer sur l'existence de ces contrats négociés, elle ne participe pas financièrement auxdits contrats, elle n'a aucun rôle incitatif. Madame Sophie CAILLARD s'interroge sur ce partenariat, craignant, à terme et d'une manière plus générale, de conduire à un désengagement progressif de la Sécurité sociale sur le remboursement des médicaments et des soins.

Le Conseil Municipal décide, à 2 Abstentions, 1 voix Contre et 11 voix Pour, d'approuver le principe du partenariat de la commune avec la mutuelle concernée (Mutuelle des Organismes Sociaux – MOS), et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

11- DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2017 prononçant le classement des parcelles AB 98, AB 99 et AB 104 situées à la Couarde, ancienne voie privée du lotissement « EDF », dans le domaine public communal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer cette nouvelle voie publique « Impasse du LEC », et charge Madame le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste et du Cadastre.

12- RECOMPENSES ELECTIONS MAMIE ET PAPY NEUVY

L'élection de Mamie et Papy Neuvy s'est tenue le 8 juillet dernier. Deux personnes ont été élues ex aequo à la 3ème place de Mamie Neuvy. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir une récompense identique aux deux personnes lauréates de la 3ème place de l'élection, à savoir, une plante fleurie d'une valeur de 30,00 €.

Questions diverses :

- EDF adresse à la municipalité le « Rapport Développement durable 2016 », ainsi que le rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de la base de Belleville-sur-Loire. Madame le Maire donne lecture des principales informations de ces rapports. Ces derniers sont consultables à l'accueil de la Mairie.
- De même le SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre transmet son rapport d'activités pour 2016. Il est également mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.
- Madame le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation du 8 juillet, et en particulier à Madame Virginie DELAHAYE. Elle regrette néanmoins que l'un des deux bars de la Place de la Paix ait choisi de fermer ce jour précis en informant la municipalité la veille, privant la commune de la possibilité de faire appel à des commerces ambulants de restauration. Elle remercie le bar de la Vrille qui était ouvert à cette occasion. Madame le Maire ajoute que bon nombre de communes ne prennent pas en charge la venue des groupes de musique, ce sont les bars et restaurateurs qui en assument le coût. La fête s'est néanmoins bien déroulée. Le feu d'artifice a pu être tiré malgré les caprices de la météo, le DJ a assuré l'animation du bal, des ballons lumineux ont été lâchés. « Baloo » et Madame Jeannine GLONIN ont respectivement été élus Papy et Mamie Neuvy.
- Un concours d'agility a été organisé par le Club Canin les 8 et 9 juillet derniers, et un stage d'obéissance se tiendra les 22 et 23 juillet prochains. Madame le Maire félicite la jeune femme championne de France et membre du Club.
- Le rallye « 100 Autos sur la N7 » a fait une halte à Neuvy le 10 juillet dernier dans la matinée. Une pompe à essence prêtée par Monsieur Jacques PETIT, des plaques prêtées par Monsieur Jean LEFEVRE et des pneus avaient été disposés Place de la Paix pour accueillir les participants venus de la France entière, de Belgique, de Suisse, d'Allemagne, ou encore des Etats Unis. La municipalité leur a offert du jus de pommes local. L'organisateur, Monsieur Thierry DUBOIS a adressé ses remerciements à la municipalité.
- Un couple de nouveaux habitants a fait don à la commune de deux grands tableaux blancs pour feutres. Ils ont été installés dans la salle du R.A.M. et salle polyvalente. La municipalité remercie ce couple.
- La Croix Rouge procèdera à une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers, par un porte à porte auprès des particuliers de la commune, du 14 août au 9 septembre 2017. Aucune quête directe ne sera organisée, en revanche, des RIB pourront être demandés. Madame le Maire rappelle que la municipalité ne cautionne pas ce type de démarche.
- Madame le Maire indique que la municipalité a décidé de reconduire pour la rentrée scolaire 2017-2018 le dispositif des rythmes scolaires appliqué l'année passée. En effet, les possibilités de dérogations étaient ouvertes jusqu'au 26 juin 2017, laps de temps trop court pour consulter les parents d'élèves notamment. Madame Dominique BARBOT ajoute qu'un délai supplémentaire aurait été accordé. La commune n'en a pas été informée. Cette décision de maintien pour la prochaine rentrée a été prise en concertation avec les enseignants, qui ont indiqué que les matinées du mercredi matin étaient une bonne chose pour l'enseignement des enfants. L'année 2017-2018 sera une année de travail avec parents et enseignants pour définir les rythmes scolaires appliqués à la rentrée 2018-2019, étant précisé que l'intérêt de l'enfant sera toujours la priorité.
- Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Neuvy reste classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) suite à la parution le 1^{er} juillet 2017 de l'arrêté du 16 mars 2017 au Journal Officiel. Elle rappelle que ce classement permet aux personnes et aux entreprises souhaitant installer leur activité à Neuvy d'être exonérées d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés les premières années. Pour les organismes d'intérêt général, ce classement entraîne une exonération de charges sociales.
- Madame le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 11 septembre 2017.

Madame le Maire donne lecture du cahier de doléances et laisse la parole à Madame Sophie CAILLARD qui informe l'assemblée de la tenue d'une réunion en mairie avec les services de l'Etat des départements du Cher et de la Nièvre au sujet notamment de la révision des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) des Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE). La nouvelle doctrine a été présentée. La modification des périmètres de confinement et d'évacuation, ainsi que l'extension de la zone de 10km à 20km pour la distribution des pastilles d'iode, sont les principales mesures du nouveau dispositif. Au cours de cette réunion, les élus neuvycois ont rappelé à nouveau l'absence de tests audible à Neuvy d'une sirène pour alerter la population. Madame Sophie CAILLARD indique qu'un exercice d'accident nucléaire sera prochainement organisé.

Madame le Maire donne la parole au public.

Madame le Maire clôt la séance à 21h25.

Le secrétaire de séance,
Corinne SERRE



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENNAZ

